RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2019 sous le numéro de dépôt 132427

1921979702

DATE DEPOT :	2019-11-19
NUMERO DE DEPOT :	2019R132427
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
ADRESSE :	3 ave Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2019/10/23
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE MEMBRE DU DIRECTOIRENOMINATION DE PRES

96B16686

ABN AMRO Investment Solutions
Société Anonyme au capital de 4 324 048 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

FC 23-10-19 ER PA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 23 octobre 2019

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
19 NOV. 2019
Sous le N° : B 13211

L'an deux mil dix-neuf,
Le 23 octobre,
à 11 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société ABN AMRO Investment Solutions se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de Surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

M. Alen ZELJKOVIC	Président du Conseil de Surveillance
M. Richard de GROOT	Vice-Président du Conseil de Surveillance
M. Ido GONEN	Membre du Conseil de Surveillance
M. Bart RENNER	Membre du Conseil de Surveillance

Ont participé via Webex

Mme Silvia BOCCHIOTTI	Membre du Conseil de Surveillance
M. Alexander RAHUSEN	Membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance :

M. Stéphane CORSALETTI	Président du Directoire
M. Eric EBERMEYER	Membre du Directoire - Directeur Général
M. François-Xavier GENNETAIS	Membre du Directoire - Directeur Général
Mme Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil
M. Théo VERZIJLBERGEN	Responsable Audit Neuflize OBC

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes de la société, ERNST & YOUNG Audit, régulièrement convoqué, est excusé.

Extrait certifié conforme
Le 24 octobre

Le Secrétaire

- Démission du Président du Directoire

Conformément à l'annonce faite par Stéphane Corsaletti au Conseil de Surveillance du 10 octobre dernier de son souhait de démissionner de son mandat de Membre du Directoire et de ses fonctions de Président du Directoire, Alen Zeljkovic confirme la démission de Stéphane Corsaletti à l'issue du présent conseil.

Il remercie Stéphane Corsaletti pour le travail accompli durant toutes ces années et sans qui AAIS n'aurait pu exister et souligne la remarquable croissance de la société réalisée sous son impulsion. Il est également remercié pour son implication au sein du Groupe et déclare qu'une nouvelle ère s'ouvre pour AAIS sous la conduite de François-Xavier Gennetais et Eric Ebermeyer.

Alen Zeljkovic ajoute qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier de ses conseils avisés, le Conseil propose à Stéphane Corsaletti, désormais libre de tout engagement au Directoire, de rejoindre le Conseil en tant que Membre.

Stéphane Corsaletti remercie Alen Zeljkovic ainsi que le Conseil dans son ensemble pour leur soutien. Il précise qu'il a rejoint le Groupe en 1990 et que c'est en conséquence une page importante de son existence qui se tourne, ces vingt dernières années ayant été consacrées à la création et à la réussite d'AAIS. Il fait part de sa satisfaction de voir François-Xavier Gennetais lui succéder dans ses fonctions car c'est aussi un Ami. Il rappelle qu'il a recruté personnellement François-Xavier il y a quinze ans et se déclare tout à fait confiant dans sa capacité à assumer la direction de AAIS.

Stéphane Corsaletti remercie le Conseil de la proposition qui lui a été faite de les rejoindre en tant que Membre et ayant accepté ces fonctions, il sera nommé lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 30 octobre prochain.

- Modification dans la composition du Directoire

Le Conseil prend acte de la démission de Stéphane Corsaletti et, après en avoir délibéré, décide de ne pas pourvoir le poste vacant de Stéphane Corsaletti en tant que Membre du Directoire et en conséquence de ramener le nombre des Membres du Directoire de 3 à 2. Il nomme François-Xavier Gennetais Président du Directoire à compter de ce jour et confirme Eric Ebermeyer dans ses fonctions de Membre du Directoire et Directeur Général et ce jusqu'à l'échéance du Directoire, soit le 27 mars 2023.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.

1921979701

DATE DEPOT :	2019-11-19
NUMERO DE DEPOT :	2019R132427
N° GESTION :	1996B16686
N° SIREN :	410204390
DENOMINATION :	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
ADRESSE :	3 ave Hoche 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2019/10/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

96B16685

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

PCE 30-10-1905

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2019

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
19 NOV. 2019
Sous le N° : B 132 487

L'an 2019,
le 30 octobre,
à 14 heures 30,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3, avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 14 octobre 2019 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent Garret, en sa qualité de Représentant de la Banque Neuflize OBC.

Monsieur François-Xavier GENNETAIS, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Eric EBERMEYER est désigné comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 14 octobre 2019, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 249 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 4 novembre 2019

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Première Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer Monsieur Stéphane CORSALETTI, né le 25 juin 1962 à Paris 15ème, demeurant 2, Place Alphonse Laveran – 75005 PARIS, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une période de trois années prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.